

Municipalité de | Municipality of

Pontiac

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Pontiac tenue le mardi 4 février 2025 à 18h30, au centre communautaire de Luskville, situé au 2024 route 148, à laquelle étaient présents :

M. Roger Larose, maire, Dr Jean Amyotte, maire suppléant, et les conseillers, Mme Caryl McCann, M. Serge Laforest et Mme Chantal Allen.

Également présent, M. Mario Allen, directeur général.

Absences motivées : Mme Diane Lacasse

Heure d'arrivée tardive : Le conseiller Garry Dagenais est arrivé à 18h47.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE/AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 157 du Code municipal, M. Roger Larose, président, constate la présence des membres du conseil et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 18h32.

2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS

Le maire, Roger Larose, prend connaissance des inscriptions au registre des questions et donne la parole au public.

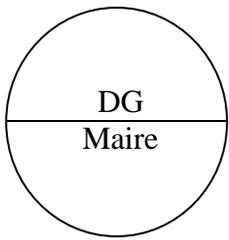
Questions des Citoyens :

Aucun citoyen présent

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Parole au public et questions**
3. **Adoption de l'ordre du jour**
4. **Offre d'achat - camionnette pour le service de sécurité publique**
5. **Offre d'achat - camion lourd pour le service des travaux publics**
6. **Octroi d'un contrat temporaire - loisirs, vie communautaire et communications**
7. **Autorisation de dépense – envoi postal du bilan du maire 2024**
8. **Location d'une imprimante pour la bibliothèque de Quyon**
9. **Période de questions du public**
10. **Levée de la séance**

25-02-5501



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

IL EST PROPOSÉ PAR le maire Roger Larose et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

25-02-5502

4. OFFRE D'ACHAT - CAMIONNETTE POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac nécessite une camionnette pour le service de sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE la camionnette actuellement en service est hors d'usage en raison d'un bris mécanique important, et qu'il n'y a actuellement aucun véhicule fonctionnel pour ce service ;

CONSIDÉRANT QU'une Municipalité du Québec organisera une vente aux enchères le 17 février 2025, au cours de laquelle un véhicule similaire sera mis en vente ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Laforest et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

ET RÉSOLU de mandater le directeur général à soumettre une offre jusqu'à un montant maximum de 16 000 \$, plus frais et taxes applicables, pour l'achat d'une camionnette lors de la vente aux enchères prévue pour le 17 février 2025.

QUE cette dépense provienne du fonds de roulement.

Adoptée

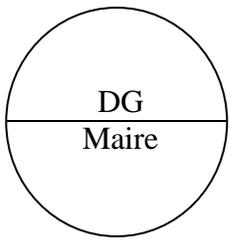
25-02-5503

5. OFFRE D'ACHAT - CAMION LOURD POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a récemment procédé à l'achat de trois remorques pour le service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à l'achat d'un deuxième camion lourd en prévision du remplacement du véhicule 118, qui arrive en fin de vie ;

CONSIDÉRANT QU'un camion usagé sera mis aux enchères par Les Encans Ritchie Bros. le 5 février 2025 ;



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Serge Laforest et appuyé par le conseiller Dr Jean Amyotte.

ET RÉSOLU de mandater le directeur général à soumettre une offre jusqu'à un montant maximum de 25 000 \$, plus frais et taxes applicables, pour l'achat d'un camion lourd lors de la vente aux enchères prévue pour le 5 février 2025.

QUE cette dépense provienne du règlement d'emprunt parapluie 03-23.

Adoptée

25-02-5504

6. OCTROI D'UN CONTRAT TEMPORAIRE – LOISIRS, VIE COMMUNAUTAIRE ET COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonateur(trice) des loisirs, de la vie communautaire et des communications est vacant depuis le 21 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs dossiers urgents doivent être pris en charge dans les plus brefs délais ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Goyette a déjà été initiée dans ce service municipal lors d'un stage et qu'elle est familière avec certains dossiers ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Caryl McCann et appuyé la conseillère Chantal Allen.

ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Pontiac octroie un contrat temporaire à Roxanne Goyette pour une durée de 2 mois à 35 heures par semaine au taux de 30\$ de l'heure pour la prise en charge des dossiers courants dans le service des loisirs et de la vie communautaire.

QUE la dépense soit attribuée au poste budgétaire 02 70100 411.

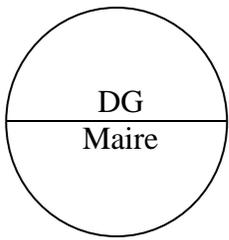
Adoptée

25-02-5505

7. AUTORISATION DE DÉPENSE – ENVOI POSTAL DU BILAN DU MAIRE 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite envoyer par la poste le Bilan du Maire 2024 à l'ensemble des résidents du Pontiac ;

CONSIDÉRANT QUE l'envoi postal sera effectué selon le nombre de copies déterminé par Postes Canada pour chaque secteur ;



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Dr Jean Amyotte et appuyé par le conseiller Serge Laforest.

ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Pontiac autorise la dépense pour l'envoi postal du Bilan du Maire 2024 à l'ensemble des résidents du Pontiac, jusqu'à un montant maximal de 2 000 \$, taxes et frais inclus.

QUE la dépense soit attribuée au poste budgétaire 02 13010 340.

Adoptée

Arrivée du conseiller Garry Dagenais à 18h47

25-02-5506

8. LOCATION D'UNE IMPRIMANTE POUR LA BIBLIOTHÈQUE DE QUYON

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pontiac souhaite procéder à la location d'une imprimante pour la bibliothèque de Quyon afin de répondre aux besoins de ses usagers et de l'administration municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité loue déjà une imprimante auprès de la compagnie Konica Minolta pour le secteur de Luskville ;

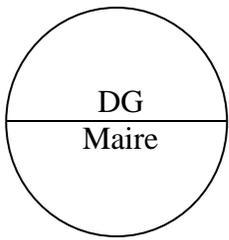
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu une offre de location additionnelle pour une imprimante Konica Minolta C3120i, incluant deux tiroirs et un bypass, au coût de 34,71 \$ par mois pour une durée de cinq (5) ans, ainsi que des frais de service minimums de 3,31 \$ par mois et des coûts d'impression de 0,015 \$ par copie noir et 0,10 \$ par copie couleur ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Caryl McCann et appuyé par le conseiller Garry Dagenais.

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac procède à la location d'une imprimante Konica Minolta C3120i pour la bibliothèque de Quyon, selon les modalités mentionnées ci-dessus.

QUE les coûts de location et d'utilisation soient attribués au poste budgétaire 02 70231 331.

Adoptée



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

9. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen présent

25-02-5507

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Dr Jean Amyotte et appuyé par le conseiller Serge Laforest.

ET RÉSOLU de lever la séance à 18h48 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

Mario Allen
Directeur général

Roger Larose
Maire

« Je, Roger Larose, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».